

Les consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal.

Sixième année. — N° 17

Prix du numéro 10 centimes

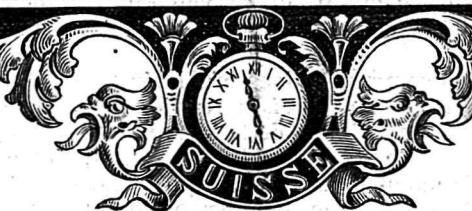
Jeudi 25 Février 1892

Bureaux: Rue Neuve, 19



# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

ULLNER & BERNE



## ABONNEMENTS

Un an : Six mois :

Suisse . . . 6 fr. 3 fr.

Union postale . 12 » 6 »

On s'abonne à tous les bureaux de poste

Paraissant le mercredi et le samedi, à Biel

Organic de la Société intercantonale des industries du Jura, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats industriels.

## Trois questions à propos de la crise

Un correspondant du *National suisse* posait à ce journal la question suivante :

« Comment se peut-il que, juste au moment où une partie de notre population traverse une période très pénible, un comité soi-disant des Missions ose solliciter la charité publique pour envoyer des fonds en Chine ou ailleurs ?

« Les commentaires sont inutiles pour le moment, mais j'y reviendrai s'il le faut. »

Le lendemain, l'*Impartial* publiait ce qui suit sous le titre : « Autre question » :

« Un correspondant du *National suisse* lui demande sous le titre : « Simple question » comment il se peut qu'un comité soi-disant des Missions ose solliciter la charité publique pour envoyer des fonds en Chine ou ailleurs ? »

« Je ne permettrai une autre question, Monsieur le rédacteur : Comment, par ce temps de crise excessivement dure et pénible, ose-t-on organiser des bals masqués où les toilettes ont été somptueuses, les costumes de la plus grande richesse ? Ne vaudrait-il pas mieux employer son argent à soulager les malheureux ?

La troisième question nous a été posée en ces termes :

« Comment expliquer les appels de fonds faits à nos associations ouvrières horlogères, en faveur de la grève des typographes allemands, dans un moment où nous avons tant de misères à soulager ? »

\* \* \*

A notre avis, répondre à une question par une autre question n'est pas répondre ; mais nous n'en pensons pas moins que les auteurs des trois questions ont raison et que, dans un moment comme celui-ci, notre devoir à tous consiste à nous occuper des misères qui sont le plus près de nous, tout en apportant la plus grande réserve dans certaines manifestations extérieures.

## Exposition de Chicago

Le Conseil fédéral a pris les décisions suivantes : Il n'y aura pas d'organisation officielle pour la participation de la Suisse à l'exposition internationale qui aura lieu en 1893 à Chicago. Dans le cas où, à titre privé, certains groupes d'industriels ou certaines fabriques isolées prendraient part à l'exposition, le Conseil fédéral examinerait et déciderait s'il y a lieu d'accorder un subside de la caisse fédérale pour frais de participation, et dans quelle mesure. Quant au reste, le Conseil fédéral laisse à son département des affaires étrangères, division du commerce, le soin de s'entendre avec le Vorort de la Société industrielle et commerciale de Zurich.

## Traité de commerce

La nouvelle que des négociations commerciales avec la Suisse allaient être reprises diplomatiquement à Rome ne se confirme pas. Jusqu'à ce moment la légation suisse n'a reçu aucun avis de ce genre. Au surplus, dans le dernier conseil des ministres, on a déclaré que les demandes de la Suisse étaient absolument inacceptables.

— Le Sole de Milan annonce que les ministres compétents et les négociateurs du traité italo-suisse ont décidé de procéder à un nouvel examen de la question des cotonniers, dans le but de voir s'il est possible d'accorder sur cet article de nouvelles concessions à la Suisse. Ils délibéreront ensuite sur l'époque de la reprise des négociations à Zurich. On attache beaucoup d'importance à ce que l'accord au sujet de nouvelles stipulations ait lieu dans les premiers jours de mars.

— Le Popolo romano recommande instamment au gouvernement de ne pas céder aux prétentions de la Suisse sur les tissus de coton, puisque le tarif général est préférable à un traité ruineux. Il faut tenir compte, selon ce journal, de l'agio sur l'or toujours croissant, qui rend plus chère la matière première pour les cotonniers italiens.

— On mandate de Madrid à la Correspondance politique que le ministre des affaires

étrangères a adressé aux représentants des puissances qui ont des traités de commerce avec l'Espagne une note circulaire pour leur faire des ouvertures en vue du renouvellement de ces traités.

## Suppression des bureaux français de garantie à la frontière

Il paraît que les syndicats horlogers français attachent une grande importance à la suppression de ces bureaux ; voici, en effet, ce que nous détachons d'un procès-verbal d'une assemblée extraordinaire de la Chambre syndicale des fabricants bijoutiers, joailliers, horlogers, etc., tenue à Paris le 10 courant, et dans laquelle le président de la Chambre syndicale a dit ce qui suit :

« L'honorable député du Doubs, M. Beauquier, nous a surtout fait ressortir que dans les nouvelles combinaisons du traité avec la Suisse, l'article XI serait maintenu et par conséquent il en résultera le maintien des bureaux de garantie de frontière, Bellegarde et Pontarlier. Voici cet article XI :

« Les articles d'orfèvrerie et de bijouterie en or, platine ou autres métaux précieux importés de l'un des deux pays seront soumis dans l'autre au régime de contrôle établi pour les articles similaires de fabrication nationale et payeront, s'il y a lieu, sur la même base que ceux-ci, les droits de marque et de garantie.

« Les bureaux spéciaux actuellement établis à Bellegarde et à Pontarlier pour le contrôle et la marque des objets ci-dessus désignés seront maintenus pendant la durée du présent traité. Il est entendu que les matières d'or et d'argent pourront être contrôlées sur le brut et que les montres de boîtes brutes ou finies pourront être expédiées aux bureaux de vérification en France, moyennant une soumission cautionnée garantissant leur exportation.

« J'ai cru devoir, Messieurs, immédiatement après avoir reçu cet avis, dans l'intérêt de la corporation, en donner communication à Monsieur le ministre du commerce dont la bienveillance n'a jamais fait défaut à notre Chambre syndicale des fabricants, et voici la rédaction de la lettre que j'ai eu l'honneur

d'adresser à Monsieur le ministre au nom de la Chambre syndicale des fabricants :

« Monsieur le ministre,

« Notre Chambre syndicale des fabricants a déma dé à plusieurs reprises la suppression des bureaux de garantie de frontière qui sont pour bien des raisons une atteinte aux intérêts français favorisant la concurrence étrangère, au moment de conclure un nouveau traité avec la Suisse, nous avons l'honneur, Monsieur le ministre, de vous réitérer le vœu de la fabrique française, vœu consistant en la suppression des bureaux de garantie de frontière.

« L'article 11 du traité de commerce conclu le 23 février 1882, entre la France et la Suisse, expirant le 1<sup>er</sup> février 1892, nous avons pensé qu'il était urgent de porter à nouveau à votre haute attention, Monsieur le ministre, ce vœu d'une grande importance relativement aux intérêts industriels français.

« Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de nos sentiments respectueux et dévoués.

« Pour la Chambre syndicale des fabricants bijoutiers, joailliers, orfèvres, horlogers,

« Le président,

« DÉCLE. »

« Aucun de vous, Messieurs, n'ignore que toute la corporation demande depuis longtemps la suppression des bureaux de frontière. Tous les nombreux syndicats de nos industries sont absolument d'accord sur ce point. Dans le projet que j'ai élaboré moi-même relativement à la révision de la loi de brumaire, je l'exprime également et ce projet qui a fait depuis dix ans l'objet de mes préoccupations et études et que j'ai eu l'honneur tout dernièrement de soumettre aux appréciations de notre Chambre, a été approuvé à l'unanimité, car il prévoit et concilie, nous le pensons, aussi bien les intérêts du fabricant que de l'acheteur et de l'Etat. Il y a donc, vous l'apprécierez, urgence, nous trouvant à l'époque de la reconstitution des traités, que la révision de la loi de brumaire ait lieu et que la loi nouvelle soit immédiatement constituée afin de servir de base pour les nouveaux traités, sans cela nous nous trouvons dans cette impasse : d'un côté nous demandons la suppression des bureaux de frontière, d'un autre côté le traité suisse s'appuie sur l'article XI, maintenant les bureaux de frontière. »



### La question de l'argent aux Etats-Unis

Il est extrêmement intéressant de continuer à suivre les divers mouvements qui se produisent aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord au sujet de la question du métal argent. Tout le monde a encore présent à la mémoire le « silverbill », loi relative à l'argent qui, en 1890, ordonna que le Trésor américain achèterait annuellement une quantité d'argent équivalente à environ 250 millions de francs et frapperait des dollars pour le montant. Tout le monde a également présenté à la mémoire la hausse violente du métal qui précéda, accompagna et suivit le vote de cette loi et le porta jusqu'aux environs de 54 pence l'once standard sur le marché de Londres. Que reste-t-il aujourd'hui de cette hausse et de ces espérances ? L'argent est revenu aux plus bas cours qu'il ait jamais connus et est coté à 41 pence l'once standard alors que le prix normal, lorsque la proportion fatidique de 1 gr. d'or pour 15 1/2 d'argent était un dogme universel, est 61 pence. L'argent perd donc aujourd'hui 33 %, par rapport au pair, si nous le répétons, on est

convenu d'appeler le pair la proportion de 15 1/2 d'argent pour 1 d'or.

Mais les Américains partisans de l'argent ne se tiennent pas pour battus. A peine la proposition de M. Stewart tendant au libre monnayage de l'argent a-t-elle été repoussée par la commission des finances du Sénat américain, que la commission monétaire de la Chambre des représentants se déclare favorable à un projet de M. Bland, le promoteur du premier silverbill. Ce projet conclut également au libre monnayage de l'argent et propose à cet effet de nouvelles dispositions pour l'émission de certificats contre les barres d'argent, M. Bland voudrait établir la parité complète et absolue entre l'or et l'argent.

Des communications très intéressantes ont été faites à ce sujet à la réunion de la commission monétaire de la Chambre des représentants le 27 février dernier. Le Directeur de la monnaie, M. Leech, appelé dans le sein de la commission, lui a exposé que la baisse continue de l'argent était due à l'augmentation de la production. Il a cité le fait que l'Australie expédie maintenant beaucoup d'argent en Angleterre, alors que les demandes diminuent en Europe. Il est évident que, si les Etats-Unis d'Amérique achetaient tout l'argent qui se produit et le payaient en or, le prix de l'argent remonterait naturellement à la parité. Mais ce phénomène ne persisterait qu'autant que les Etats-Unis continueraient à payer cet argent au moyen d'or et c'est bien en effet de cette façon que paie le gouvernement puisqu'il est prêt en tout temps à échanger chaque billet contre de l'or.

M. Bland avait autrefois objecté que c'était précisément ce dernier point qui expliquait le renchérissement de l'or par rapport à l'argent puisque cette faculté laissée à tout porteur de billet de réclamer de l'or consacrait évidemment le métal jaune comme étalon unique. M. Leech réplique que si l'on autorise la frappe libre de l'argent, tous les autres pays déverseront leur argent sur les Etats-Unis : il suffirait alors qu'une seule grande nation retirât d'une façon persistante de l'or d'Amérique pour ébranler dans le monde la conviction où l'on est que l'Amérique peut payer en or. Aussi M. Leech en revient-il à l'éternel *desiratum* d'une entente internationale au sujet de l'argent. Mais rien n'est plus difficile à espérer actuellement qu'une entente de ce genre. De là, la nouvelle proposition Bland qui voudrait obliger le Trésor américain à émettre contre tous les lingots, soit d'argent, soit d'or qu'on lui déposerait, des certificats payables en monnaie ou en billets convertibles en monnaie.

Le but de cette proposition paraît être d'établir que dorénavant l'or ne soit plus la seule base véritable des paiements du Trésor et de faire une plus large place à l'argent.

Mais ce but pourrait-il être atteint par le bill en question ? C'est ce qu'on ne saurait dire encore à l'heure qu'il est, d'autant moins que la teneur littérale n'en est pas encore connue et que nous n'avons devant les yeux que les télégrammes expédiés à son sujet.

« Nous ne savons pas si l'accumulation du métal argent aux Etats-Unis contribue à augmenter les disponibilités du marché monétaire. Toujours est-il que les Banques associées de New-York ont pour près de 100 millions de dollars (515 millions de francs) de dépôts de plus que l'an dernier à pareille époque. Leur encaisse est supérieure de 23 millions de dollars au chiffre de l'an dernier et leur portefeuille en « legal tenders » dépasse de 14 millions de dollars celui de 1891.

« Les réserves, qui doivent atteindre un minimum légal de 25 % des engagements,

dépassent le minimum de 36 millions de dollars. »

Ce sont là des signes non équivoques d'une grande abondance de ressources, que la merveilleuse récolte de céréales de 1891 suffit à elle seule à expliquer.

### IMPORTATION ET EXPORTATION D'HORLOGERIE pendant l'année 1891.

Horloges et montres	Importation		Exportation		Quantité exportée dans la même période 1890
	Pièces	Valeur	Pièces	Valeur	
Horloges fines	23 345	568 625	2 707	298	413
Carillons et boîtes à musique	1 678	53 696	1 943	2 992 426	267 064
Montres de poche à huile de nickel, etc.	155 647	1 392 999	132 582	1 405 756	14 695 365
Montres de poche à huile d'argent	21 526	392 849	15 349	2 367 589	40 587 714
Montres de poche à boîte d'or	18 467	1 200 355	14 990	555 937	34 113 685
Kilo			Kilo		Kilo
Horloges, orfèvrerie et bijouterie	1 222	3 738 200	4 144	735	2 277 249
Or monnayé	2 737	9 442 650	5 456	1 144	3 551 519
Or non ouvré, même allié	230 335	46 067 000	176 993	148 562	29 712 419
Argent monnayé	64 377	8 700 320	53 084	9 254	1 533 287
Argent non ouvré, même allié	5 770	870 749	6 406	1 434	2 729 496
Or, argent, plâtre, laiton, etc.					
Orfèvrerie d'or et d'argent ; bijouterie vraie	15 347	6 569 755	12 863	3 457	3 515 704
bijouterie fausse	37 250	1 023 002	29 929	1 058	69 663
					3,919
					1,428

### BREVETS D'INVENTION

#### LISTE DES BREVETS ENREGISTRÉS

##### horlogerie et bijouterie

###### Enregistrements

- Cl. 53, n° 4253. 26 novembre 1891, 6<sup>1/4</sup> h. p.  
— Nouvelle pièce à musique à cylindres interchangeables. — *Cuendet-Develay fils et Cie*, fabricants, Ste-Croix (Suisse). Mandataire : Imer-Schneider, E., Genève.
- Cl. 64, n° 4248. 11 novembre 1891, 7<sup>1/2</sup> h. p.  
Montre de poche-chronographe. — *Mandhardt, Charles*, mécanicien, Elisabethenstrasse, 26, Volkmarstorf, près de Leipzig (Allemagne). Mandataire : Ritter, A. Bâle.
- Cl. 64, n° 4250. 2 décembre 1891, 28<sup>1/4</sup> h. p.  
Nouveau système de chronographe enregistreur et compteur indiquant le temps par cinquièmes de seconde et jusqu'à soixante minutes. — *Bessire Marie, Albine-Ernest*, Péry sur Bienn (Suisse).
- Cl. 64, n° 4252. 25 novembre 1891, 8 h. a.  
— Mouvement pour montre à répétition et chronographe visible. — *Meylan-Truan et fils, J.*, fabricants d'horlogerie, Sentier, Valée-de-Joux (Suisse).
- Cl. 64, n° 4255. 29 novembre 1891, 4 h. p.— Remontoir à bascule perfectionné. — *Aeby, Léo*, ingénieur, Madretsch (Suisse). Mandataire : Furrer, Gottfried, Bienn.
- Cl. 100, n° 4230. 19 septembre 1891, 7<sup>1/4</sup> h. p.— Appareil destiné à l'éclairage électrique

que des cadans horaires des montres, pendules, etc. — *B. Haas jeune*, fabricant d'horlogerie, boulevard Sébastopol, 104; et *Trouvé, Gustave*, ingénieur-électricien, 14, rue Vivienne, Paris (France). Mandataire : Blum et Cie, E., Zurich.

Cl. 64, brevet additionnel n° 243 104 29 décembre 1891, 4 h. p. — Mécanisme de mise à l'heure par la couronne. — *Aegler, Jean, Madame veuve*, fabricante, Biel (Suisse). Mandataire : Furrer, Gottfried, Biel.

#### Radiation

Cl. 64, n° 2808. Mécanisme permettant de remonter le ressort des montres à répétition à un seul barillet, de la quantité nécessaire à la sonnerie ou répétition, même lorsque ce ressort est monté au haut pour le mouvement.

#### NOUVELLES DIVERSES

**Ouvertures de faillites.** (Loi sur la poursuite, art. 231 et 232). — Les créanciers des faillis et ceux qui ont des revendications à exercer, sont invités à produire, dans le délai fixé pour les productions, leurs créances ou revendications à l'office et à lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.) en original ou en copie authentique.

Les débiteurs du failli sont tenus de s'annoncer, sous les peines de droit, dans le délai fixé pour les productions.

Ceux qui détiennent des biens du failli, en qualité de créanciers gagistes ou à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre à la

disposition de l'office, dans le délai fixé pour les productions, tous droits réservés ; faute de quoi, ils encourront les peines prévues par la loi et seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante.

Les co-débiteurs, caution et autres garants du failli ont le droit d'assister aux assemblées des créanciers.

**Emigration.** (Communiqué). — Les nouvelles que la presse a récemment données de la tournure défavorable que prennent les affaires dans l'île de Sumatra viennent d'être complétées et entièrement confirmées par de nouveaux rapports provenant de source authentique. On attribue entre autres à l'énorme baisse qui s'est produite l'année dernière, sur le marché des tabacs, ces conditions désastreuses ainsi que le retour en Europe d'un certain nombre de nos compatriotes, dont quelques-uns se sont vus forcés d'avoir recours en cette occasion à l'assistance de la Société suisse.

On ne peut donc que recommander instantanément de ne point émigrer à Sumatra sans y avoir l'assurance formelle d'une occupation fixe. Rappelons, à cet égard, que le Commissariat fédéral de l'émigration, à Berne, est toujours prêt à donner gratuitement à ceux qui désirent s'expatrier et s'adressent à lui, tous les renseignements et conseils dont ils peuvent avoir besoin.

#### Procédés industriels

**Blanchir l'acier revenu bleu.** — Un peu d'acide muriatique concentré, appliquée avec une brosse ou un morceau de bois, en-

lève immédiatement la couleur bleue de l'acier. Les objets de petites dimensions peuvent être immersés directement dans le liquide. Aussitôt que la couleur a disparu, les pièces doivent être plongées dans un bain d'alcool ou de benzine, et ensuite dans de l'huile, pour éviter la rouille. Lorsqu'on fait cette opération, il faut écarter les outils d'acier, qui seraient attaqués par les fumées de l'acide.

Une autre méthode consiste à saturer d'acide sulfurique un morceau de bois, et à en frotter légèrement l'acier bleu jusqu'à ce qu'il devienne blanc. Il peut être alors nettoyé avec un cabron de peau et de nouveau prêt à être bleui, le brillant du poli étant resté. On peut, par le même procédé, faire ressortir en blanc sur un fond bleu des lettres, des monogrammes et autres ornements. (*English Watchmaker and Jeweller*).

#### COTE DE L'ARGENT

du 24 février 1892

Facturé aux monteurs de boîte.

L'argent 800 laminé et fil à fr. 124. 30 le kilo			
id. 805	id.	» 125. 10	id.
id. 875	id.	» 135. 80	id.
id. 900	id.	» 139. 50	id.
id. 935	id.	» 144. 80	id.

**Liste des marchands horlogers actuellement à la Chaux-de-Fonds à l'hôtel de la Fleur-de-Lis : Liste dressée mardi 23 février 1892, à 5 heures du soir : MM. Wolf, Vienne. — Strasburger, New-York.**

Le rédacteur responsable : Fritz HUGUENIN.

#### SCIERIE à VAPEUR SAFENWYL

fondée 1879

#### FABRICATION

de

Caisse d'emballage montées ou découpées de toutes sortes et toute grandeur en bois de sapin, de hêtre et de peuplier

1611 soit (M. a. 2011 Z.) caisses de transport, caisses pour l'export, caisses postales, etc.

avec ou sans charnières, brutes ou rabotées.

Marquées avec marque de fabrique.

Exécution simple et élégante.

#### —→ TÉLÉPHONE —→

Seules médailles d'argent. Exposition universelle, Paris 1878. — Paris 1889. — Médaille Chaux-de-Fonds 1881. — Diplôme Zurich 1883.

#### FABRIQUE D'AIGUILLES DE MONTRES EN TOUS GENRES ET QUALITÉS

Genève Rue des Voirons 11 WAGNON FRÈRES Genève Rue des Voirons 11

Maison fondée en 1812

DÉPOT AU LOCLE

Spécialité d'aiguilles Louis XV. ciselées or, acier, en composition dorée. Petites et grandes acondes, Chronographes, quantièmes, compleurs, etc.

#### J. WYSS FILS, CHAUX-DE-FONDS

Nouveaux genres de cadans paillonnés en émaux transparents teintes RUBIS BLEUES, OPALES, etc., etc., sur plaques gravées et flinquées.

1495

1645

CES GENRES SONT BREVETÉS

#### CONTROLEURS DES RONDÉS

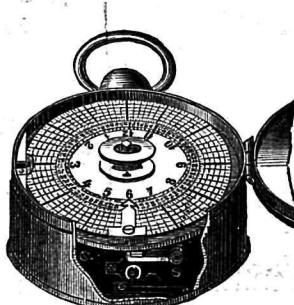
BREVET de Ant. MEYER

Ant. MEYER, Succ.

STUTTGART

Seule fabrique spéciale de l'Allemagne

Fondée en 1861 1653



#### MAX THUM & Cie

MÉCANICIENS-CONSTRUCTEURS

GENÈVE

Machines de précision à l'usage de l'Horlogerie et de la Bijouterie : Balanciers. — Blocs à cylindre. — Matrices et poinçons. — Perceuses. — Taradeuses. — Planeuses. — Tours divers, automatiques ou non automatiques. — Fraiseuses. — Machines à tailler, automatiques et autres, etc.

INSTALLATION COMPLÈTE D'USINES POUR LA FABRICATION MÉCANIQUE, d'après les derniers perfectionnements. 603

Outilages divers pour la petite et la moyenne mécanique. — Tours rameaux.

La maison reçoit les offres de MM. les inventeurs pour l'exploitation de leurs brevets.

#### — BENZINE SAPONIFIÉE! —

(Benzin-Saponat)

Produit unique pour nettoyer avec grande facilité l'orfèvrerie, l'argenterie et le métal britannique, indispensable pour le nettoyage à fonds des boîtes, des mouvements de montres et cadans.

Prix du 1/2 flacon Fr. — 50., du 1/1 flacon Fr. — 80.

VALVOLINE!

(Huile minérale inaltérable)

La meilleure huile pour l'horlogerie. Prix du flacon Fr. — 60. Ecrire franco à Louis Bentz, Droguerie à Bâle. 1482

**FABRIQUE DE PENDANTS, COURONNES ET ANNEAUX  
POUSSETTES INDÉPENDANTES (en tous genres)**  
1606      Or, Plaquée or, Galonné, Argent, Acier et Métal

## BOURQUIN & SESONE MADRETSCH (Suisse)

Assortiments cylindriques et ovales soignés  
Spécialité pour grandes pièces jusqu'à 36" canons olives

— TÉLÉPHONE —

## FABRIQUE ASSOCIATION      MARQUE DE FABRICATION HORLOGÈRE      SCHUTZ MARKE SUISSE

Rue neuve 19 BIENNE Rue Dufour 45

Représentation — Exportation

Schweiz. Uhrmacher-Zeitung. — Organ de l'Association.  
Paraissant 2 fois par mois à fr. 6 par an. 1651

**SOCIÉTÉ D'HORLOGERIE DE SELZACH**  
E. BENOIT, directeur.

## MONTRES EN TOUS GENRES

Cadrilles et genres spéciaux réservés  
sur demande.

## EXPORTATION

Grandeurs 12½ à 22 lignes ancre et  
cylindre.

## FABRIQUE DE CAISSES D'EMBALLAGE Jules FATTET, Saint-Ursanne

Caisses en tous genres, rabotées ou non rabotées — Spécialité de caisses pour fabriques d'horlogerie, d'ébauches et finissages, de boîtes de montres, fabriques et magasins de fournitures d'horlogerie, chemiseries, confiseurs, commerce de raisins, etc.

Planchettes en tous genres, rabotées ou non ; listes et lattes pour emballages. La maison livre par n'importe quelle quantité. Les commandes sont exécutées très promptement. 1596

## AVIS AUX FABRICANTS

Les soussignés, propriétaire du brevet 2655, système de répétition simplifiée, qu'ils sont en train d'exploiter, préviennent leurs honorables collègues en particulier et le public en général, que les offres d'une invention analogue qui pourrait leur être faites de la part de Monsieur Henri ADEMAR du Brassus, depuis une année occupé de la fabrication du dit article, dans notre établissement, qu'il vient maintenant de quitter, ne peuvent être qu'une imitation du dit article breveté, contre laquelle nous nous réservons d'agir avec toute la rigueur que la loi accorde en pareils cas. 1613

MANZONI fils & Co., fabricants d'Ebauches  
à AROGNO (Tessin)

## SPIRAUX TREMPÉS ET ANTIMAGNETIQUES

**G. SANDOZ**

42, Montbrillant — GENÈVE — Montbrillant. 42

Spiraux trempés, plats, cylindriques et sphériques pour horlogerie de précision

Sur 42 chronomètres munis de spiraux acier trempé, et primés aux concours chronométriques de Genève de 1889, 40 pièces, parmi lesquelles les trois premiers prix ont été régies avec des spiraux G. Sandoz. Deux chronomètres seuls, n'ayant obtenu que de simples mentions, étaient munis de spiraux trempés d'autres fabricants. En 1890, au même concours le 1<sup>er</sup> prix a été obtenu également avec un spiral Sandoz. (H.9854.X.) 1601

## FABRIQUE DE JOYAUX

EN TOUS GENRES

pour mouvements d'horlogerie

en un mot, tout ce qui se fait en pierres pour le mouvement de la montre, pour boussoles, télégraphes, distributeurs d'eau, etc.

**L.-E. JUNOD**

à LUCENS

(Suisse)

Maison fondée en 1850 occupant  
plus de 800 ouvriers

VENTE EXCLUSIVEMENT EN GROS



Récompensée à Londres en 1862 et  
à la Chaux-de-Fonds en 1881

AUX MARCHANDS DE FOURNITURES

Marque déposée

Envoi de prix-courants sur demande 1646

Achat et vente de diamants, rubis, saphirs, chrysolithes et grenats bruts

Pierres de couleur taillées pour Bijouterie

Taille de 1<sup>re</sup> qualité

## L. MARILLIER-DENZLER FABRICANT D'HORLOGERIE NEUVEVILLE

Montres à seconde au centre

Montres à quartième et seconde au centre

Montres ancre qualité supérieure

Calibres spéciaux Brevetés.

1583

## Fabrique d'horlogerie

**MAURICE DITISHEIM**

16, rue Léopold-Robert, Chaux-de-Fonds

Montres fantaisie pour dames.

Montres répétitions avec toutes compli-  
cations.

Assortiment complet en ces spécialités.

1628

## FABRIQUE DE BOITES

argent et galonné

Variétés pour tous pays. — Boîtes Dueber, Box cases, etc.

USINE HYDRAULIQUE

**KRAMER & MOSER**

BIENNE

Plusieurs récompenses aux expositions

Médaille d'argent Paris 1889

1571

**VERRES DE MONTRES**

en tous genres. 1431

Vente en gros et détail.

**Auguste Gindraux,**

Industrie 4

**BIENNE.**

1650

**FRANÇOIS BOURGEOIS**

Rue Levrier, 5, GENÈVE

RUBIS, SAPPHIR, CHRYSOLITH ET  
GRENAT BRUT

Importation directe des Indes

USINE HYDRAULIQUE  
pour la fabrication des Joyaux  
d'horlogerieDiamants et pierres de couleur taillées  
pour la bijouterie

1612

**Avis aux fabricants d'horlogerie**

M. M. Hauert & Stoll, monteurs de boîtes or à la Chaux-de-Fonds, ont l'honneur d'aviser M.M. les fabricants d'horlogerie, qu'ils ont trouvé, après de longues recherches, un alliage spécial pour les titres bas, surtout pour les ors rouges.

Ils peuvent livrer du 12 et 14 k. rouge aussi résistant que le 14 k. pâle et très bon pour la coupe et l'émaillage. Par ce moyen, les fabricants obtiennent une grande économie d'or et suppriment toutes les difficultés du terminage. 1659

Echantillons et renseignement à disposition

Ouvrage consciencieux

**MANUFACTURE D'HORLOGERIE** 1447Spécialité de montres à clef pour l'Angleterre,  
l'Amérique, l'Orient et les colonies**COULLERY FRÈRES**  
FONTENAIS près Porrentruy (Suisse)**FABRIQUE D'ÉBAUCHES & FINISSAGES DE MALLERAY**  
**KOLLER & C<sup>IE</sup>** 1543

Ébauches et finissages à clef de 13 à 20"

Finissages remontoir de 11<sup>3/4</sup> à 30"

Dépositaire : M. David Kenel, rue de la Paix, Chaux-de-Fonds.

**BUREAU TECHNIQUE D'HORLOGERIE**  
**Charles HOURIET, Couvet (Suisse)****ETUDE DE CALIBRES**

montres simples et compliquées, moyen mathématique exact d'amplification ou réduction.

Installation complète de fabriques d'ébauches et de montres. Méthode de fabrication spéciale pour parfaite interchangeabilité.

Confection des pointeurs, modèles, filières, jauge, étampage, anglage des ponts, etc. 1218

**MACHINES-OUTILS SIMPLES ET AUTOMATIQUES**

Devis. Renseignements. Conseils.

**FABRIQUE DE BALANCIERS COMPENSES**  
et façon compensée en tous genres

MAISON FONDÉE EN 1851

**GEORGES ROULET**  
PONTS-MARTEL (Suisse)

Ouvrage fidèle et garanti

BON COURANT

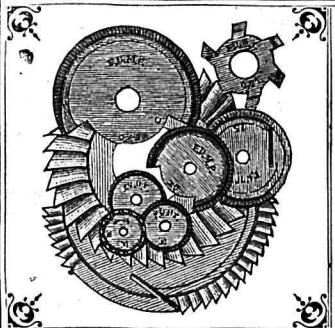
Soigné  
Tous mes balanciers soignés et ordinaires sont garantis pour couper**Avis aux monteurs de boîtes**

Messieurs les monteurs de boîtes sont informés que nous avons pris en date du 14 novembre 1887 et sous N° 83 un brevet d'invention pour l'adaptation de la **Junette de glace** sur les **platines elles-mêmes**; en conséquence toutes les boîtes qui se monteraient dans ces conditions là ne pourront se faire que sur des platines munies de ce numéro de brevet que nous nous réservons seuls d'aposer sur les mouvements. 1664

Toute contravention sera poursuivie.

**Fabrique d'horlogerie de Fontainemelon.****Roskopf**

Une personne ayant travaillé pendant quelques années dans les vraies **Roskopf**, qui s'est mise à fabriquer les imitations Roskopf en bonne qualité, demande à entrer en relations avec quelques maisons qui achètent les imitations avec prix avantageux. Concurrence impossible. Adresser les offres sous chiffres **S. B. 105** au bureau de ce journal. 1665



**Fabrique de Fraises**  
EN TOUS GENRES  
POUR HORLOGERIE  
petit et gros volume  
USINE à VAPEUR  
**FIC Ulysse Munier fils**  
à Reconvillier  
JURA BENOIS (SUISSE)  
Envoi franco d'échantillons  
et prix courant sur demande.

1564

**Montres de précision et compliquées**

Spécialité de répétitions à quarts et minutes 12 et 13" pour dames  
Quatrième perpétuel, chronog. répétition minutes, secondes indépendantes rattrapantes etc.

Montres 7 lignes 1<sup>e</sup> qualité 1641**Aug. Bornand et Cie. à St-Croix****HORLOGERIE GARANTIE**  
**CH<sup>s</sup> E. LAUBSCHER-GROSJEAN**67 RUE DU PARC CHAUX-DE-FONDS RUE DU PARC 67  
Brevet 1712 — Brevet 3751Spécialités de montres quantièmes et phases de lune  
en tous genres**Nouveau Système perfectionné Brevet No. 3751**

Ce système permet de faire jouer tous les quantièmes à volonté, lors même que les fonctions automates se font.

Cette nouvelle invention à un grand avantage sur toutes les autres montres à quantième.

**Mise à l'heure spéciale pour pièces à verre (Déposée)**

Toutes ces montres à quantième se font en 12 genres différents sur pièces à verre et savonnettes en petites et grandes pièces. 1563

Montres double tours d'heures simplifiées.

**VVE LOUIS MULLER**

Rue centrale Nr. 18 BIENNE Rue centrale Nr. 18. [1469]

**HORLOGERIE EN TOUS GENRES**

**SPECIALITÉS:** Remontoirs 10 et 11", acier, argent, or et celluloïde, Boules,  $\frac{1}{2}$  Boules, Breloques, Bracelets et autres Fantaisies, Pendulettes.

Boules presse-lettres 28" avec et sans étriers.

# HORLOGERIE MÉCANIQUE — USINE A LYSS AEBY, BELLENOT & Co.



BIENNE (SUISSE)



MONTRES EN TOUS GENRES & POUR TOUS PAYS

MONTRES SANS AIGUILLES



MONTRES-BOUSSOLE

*Ebauches et finissages en calibres spéciaux pour Etablisseurs, aux meilleures conditions.*



G. SANDOZ-LEHMANN

— BIENNE —

FABRICATION SPÉCIALE DE  
Chronographes - compteurs et  
ratrapantes

en différents systèmes nouveaux et perfectionnés. Qualité garantie.  
Prix courant à disposition. 1609

HOTEL DE BIENNE  
(BIELERHOF)

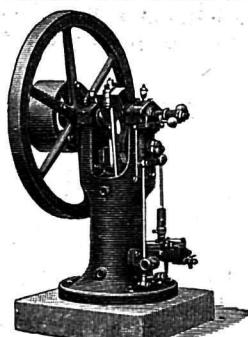
vis-à-vis de la gare

Établissement recommandable à MM. les voyageurs de commerce  
touristes ainsi qu'aux Sociétés.

Bonne cuisine — Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes salles — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes — Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie. 931  
Se recommande G. RIESEN-RITTER, propriétaire.

Société suisse pour la construction de locomotives et de machines  
WINTER THOUR

Moteurs à gaz et à pétrole



Construction simple et solide.  
Marche sûre et économique. Emploi de pétrole ordinaire. Sécurité absolue. Entretien facile. Emplacement minime. 1652

Installations électriques. Machines à vapeur fixes et demi-fixes. — CHAUDIÈRES.

On peut voir un moteur à pétrole chez Mr H. Frêne & Garraux à Reconvillier, qui donneront tous les renseignements désirés.

ÉCOLE D'HORLOGERIE ET DE MÉCANIQUE

DE BIENNE

1649

Apprentissage d'horlogerie complet: 3 ans. Apprentissage d'horlogerie pour spécialités: 12 à 18 mois. Apprentissage mécanicien: 3 ans; les élèves apprennent à faire les outils pour fabrication mécanique, système perfectionné. Cours théoriques dans les deux langues. Nouvelles méthodes d'enseignement donnant d'excellents résultats. Entrée à toute époque. S'inscrire auprès du directeur.

LA COMMISSION.

FABRIQUE DE MOUVEMENTS À CYLINDRES  
**DAVID-ERNEST JUVET**  
COTE-AUX-FÉES (Suisse)

Mouvements à clef et remontoirs de 12 à 20"  
en tous genres

1605

COMMISSION EXPORTATION



FABRIQUE D'ASSORTIMENTS  
A ANCRE  
et Joyaux pour l'horlogerie  
en tous genres

Perrenoud & Bangerter

34, Rue du marché neuf, 34  
BIENNE

SPÉIALITÉ D'ASSORTIMENTS  
A ANCRE  
Levées visibles

Parfaite interchangeabilité obtenue par procédés mécaniques brevetés. Levées finies interchangeables pour exportation, Rubis, Saphir ou Grenat; Levées pour Chronomètre, bascule, etc.

Les procédés nouveaux et brevetés nous permettent de livrer à des prix beaucoup plus avantageux que ceux pratiqués jusqu'à ce jour.

Adresse télégraphique: VISIBLE BIENNE. 1460

**VOLLENWEIDER & C<sup>IE</sup>**

Successeurs de E. Durussel

6 Monbijou — BERNE — 6 Monbijou

FRAPPE DE FONDS DE MONTRES  
argent et métal

Grand choix de dessins  
1175 Demandez album.

GRAVURE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE  
Spécialité de poinçons  
en tous genres

Marques de fabrique  
Enregistrement au bureau fédéral

CLICHÉS TYPOGRAPHIQUES